

CAP Métiers de la coiffure

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3 RNCP34670

Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR: MENE1916521A

1ère session - 2021

Dernière session CAP "coiffure" - 2020 (fiche RNCP5364)

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- une évolution des attentes et comportements des consommateurs.
- Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée.

De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

ACTIVITES VISEES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise

COMPETENCES ATTESTEES

Réaliser des prestations de coiffure

- Élaborer un diagnostic
 - Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
 - Réaliser des techniques de base de coiffure - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration* et effet de couleur*) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage)
- *Exécuter sans concevoir

Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie et Enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques – Physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Éducation physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Langues vivantes

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

DUREE ET DATE DE LA FORMATION

DUREE 2 ANS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

420 heures de formation en première année

420 heures en deuxième année (sous réserve de modification des programmes par le certificateur)

UFA DON BOSCO –

Temps en entreprise → voir calendriers de l'alternance

Rythme de l'alternance : 3 jours tous les 15 jours à l'UFA Don Bosco

DATE DE LA FORMATION : de SEPTEMBRE année N au 30 SEPTEMBRE année N + 2

PREREQUIS

LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT L'INSCRIPTION AU BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITÉ ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Diplôme de niveau 3 des spécialités suivantes :

- CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

PROGRAMME ET UNITES D'ENSEIGNEMENT

ANNEE	UNITE	THEMES ETUDIES
1 ^{ère} année	UP1	Pôle 1 REALISATION DE PRESTATIONS DE COIFFURE
	UP2	Pôle 2 RELATION CLIENTELE ET PARTICIPATION A L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE
	UG1	Français et histoire géographie - enseignement moral et civique
	UG2	Mathématiques – Physiques chimie
	UG3	Education physique et sportive
	UG4	Langues vivantes
	UF	Arts appliqués et cultures artistiques
2 ^{ème} année	UP1	Pôle 1 REALISATION DE PRESTATIONS DE COIFFURE
	UP2	Pôle 2 RELATION CLIENTELE ET PARTICIPATION A L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE
	UG1	Français et histoire géographie - enseignement moral et civique
	UG2	Mathématiques – Physiques chimie
	UG3	Education physique et sportive
	UG4	Langues vivantes

COMPETENCES ET EVALUATIONS

DOMAINE	UNITE	Coeff.	COMPETENCES VISEES	MODALITES D'EVALUATION
Professionnel	UP1	14 ⁽¹⁾	EP1 Techniques de coiffure	Mode ponctuel pratique et écrit Durée 6h45 ⁽²⁾ dont 1h pour l'évaluation PSE
	UP2	3	EP2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	Mode ponctuel oral Durée 0h20 maximum-
Général	UG1	3	EG1 Français et Histoire Géographie – Enseignement moral et civique	Ponctuel écrit et oral Durée 2h15
	UG2	2	EG2 Mathématiques – Physiques chimie	Ponctuel écrit Durée 2h00
	UG3	1	EG3 Education physique et sportive	Ponctuel
	UG4	1	EG4 Langues vivantes	Ponctuel oral Durée 0h20
	UF	1 ⁽³⁾	EF Epreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques	Ponctuel écrit et pratique Durée 1h30

⁽¹⁾ - dont coefficient 1 pour la prévention Santé Environnement (PSE)

⁽²⁾ - dont 1 heure Prévention santé Environnement (PSE)

⁽³⁾ – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

VALIDATION DU CAP METIERS DE LA COIFFURE

.Le candidat est soumis à 1 mode d'évaluation :

- Les épreuves ponctuelles d'une même session, à l'issue de sa formation

Session : SEPTEMBRE N+2

Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E

SECTEUR D'ACTIVITE

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- secteur du spectacle et de la mode ;
- établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le (la) titulaire du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois de niveau 3 (ex niveau V), soit de poursuivre une formation professionnelle.

Au cours de sa carrière, il (elle) peut se spécialiser et obtenir une qualification lui permettant de compléter sa formation.

TYPE D'EMPLOIS

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce les fonctions de :

- Coiffeur/Coiffeuse **Code(s) ROME :**
D1202 - Coiffure

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Méthode mobilisée
<ul style="list-style-type: none">✓ 1 Salle informatique✓ 1 espace pédagogique neuf composé de 15 coiffeuses et 8 bacs de lavage, un espace vente, et un espace salle de lancement✓ MS Office 2007✓ Salle équipée de vidéoprojecteur✓ Espace numérique/ Classroom/teams/ adresse mail personnalisée Don Bosco✓ Centre de documentation et d'information au lycée don bosco	<ul style="list-style-type: none">✓ Cours dispensés en alternance✓ Apports théoriques et exercices pratiques✓ Examens blancs✓ Equipe pédagogique composée de formateurs et d'enseignants✓ Mise à disposition des ressources sur Classroom	<ul style="list-style-type: none">✓ présentiel (distanciel possible si confinement)✓ face à face,✓ travail de groupes✓ accompagnement individuel
La modalité de formation	Le financement de la formation	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none">✓ Alternance (voir calendrier)✓ 3 jours en centre tous les 15 jours	<ul style="list-style-type: none">✓ Le financement est pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil de l'apprenti(e)	<ul style="list-style-type: none">✓ Formation accessible aux personnes en situation de handicap✓ Parcours personnalisé possible en fonction des UE validées ou équivalentes✓ Délai d'accès : Juillet année N

Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Consultation sur le site du CFA EC53 :
rubrique CFA EC53 <https://www.lhf53.eu/index.php/presentation-du-cfa-ec-53>

Les modalités d'accès	Contact	Référent Handicap
Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'UFA Don Bosco	Isabelle GUILLOIS cfp.i.guillois@dbosco.fr	Isabelle GUILLOIS cfp.i.guillois@dbosco.fr